Facture électronique : la checklist pour être prêt en 2027

Le calendrier et les 10 actions à cocher pour un micro-entrepreneur, un freelance, une TPE ou une association assujettie à la TVA.

Le calendrier

Depuis le 1er septembre 2026
Toutes les entreprises assujetties doivent pouvoir recevoir des factures électroniques.

1er septembre 2027
PME, TPE et micro-entreprises : émission des factures électroniques et e-reporting (dès 2026 pour les grandes entreprises et ETI).

Les 10 actions

- [ ] **Vérifier si vous êtes concerné**
  Assujetti à la TVA, même en franchise ? Vous l'êtes, au moins pour recevoir.
- [ ] **Choisir une plateforme agréée**
  Une offre gratuite qui inclut l'émission suffit souvent.
- [ ] **Vérifier votre inscription dans l'annuaire**
  C'est la plateforme qui vous y inscrit.
- [ ] **Compléter le SIREN de vos clients professionnels**
  Nouvelle mention obligatoire sur les factures.
- [ ] **Ajouter les nouvelles mentions**
  Catégorie d'opération, option TVA sur les débits, adresse de livraison.
- [ ] **Trier vos clients**
  Entreprises (facture électronique), particuliers et étranger (e-reporting), public (Chorus Pro).
- [ ] **Vérifier le e-reporting**
  Indispensable si vous vendez à des particuliers.
- [ ] **Reprendre votre numérotation**
  Numéros de factures continus si vous changez d'outil.
- [ ] **Organiser l'archivage**
  6 ans (fiscal) à 10 ans (Code de commerce), exportable.
- [ ] **Envoyer vos premières factures électroniques**
  Testez avant l'échéance avec vos clients déjà équipés.

Sources : DGFiP, service-public.fr. Checklist mise à jour le 4 octobre 2026. Gratuite et libre de diffusion avec mention de la source : **Facture Futée, facture-futee.fr**.